Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20241219-D2024-12-8-1f-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/01/2025
Publication : 08/01/2025

D2024-12-8-1f

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du **Jeudi 19 Décembre 2024 à 20h30**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.
Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le treize décembre deux mille vingt-quatre.
Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le treize décembre deux mille vingt-quatre.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **60**
Nombre de membres présents : **40**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **9**
Nombre de membres excusés : **4**
Nombre de membres absents : **7**

Date de convocation :
13 décembre 2024

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :
- 8 JAN. 2025

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :
- 8 JAN. 2025

5 - Institutions et Vie Politique
5.3 - Désignation de représentants

Objet : Comité syndical du SIRTOM – Modification de la représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE			M. Benoît BALAIS		
Mme Najat LEMERAY			Mme Nathalie BOUILLARD		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER			Mme Gislaine MARIE		
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL			**M. Marc GUILLAUMIN**		
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			**Mme Marie-Line LEVALLOIS**		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			**M. Frédéric BROGNIART**		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ				X	
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT			Mme Nicole DESMOTTES		
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	40	0	9	4	7
Nombre de Membres en exercice	60				
Nombre de conseillers présents	40				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	49				

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Faisant suite :

- à la démission de M. Jean ELISABETH de son mandat de conseiller communautaire ;
- à la démission de M. Didier ALLAVENA de son mandat de conseiller municipal de la commune de Valdallière ;

il convient de procéder à la désignation de représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau appelés à siéger au sein du Comité Syndical du SIRTOM.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de procéder à ces désignations.

Mme la Présidente rappelle que cette désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1.

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échant, et il en est donné lecture par le Président.

Mme la Présidente informe les membres de l'assemblée délibérante que les élus cités ci-après ont d'ores et déjà fait acte de candidature pour les postes à pourvoir :

- ***Pôle de proximité de Condé : M. Patrick FENOUIL***
  (conseiller municipal de la commune de Condé-en-Normandie)
- ***Pôle de proximité de Valdallière : M. Rémi LABROUSSE***
  (conseiller municipal de la commune)

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats.

➢ Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

Une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes à pourvoir au sein du comité syndical du SIRTOM, M. Patrick FENOUIL et M. Rémi LABROUSSE sont ainsi désignés pour siéger au sein de cette instance.

- **La représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau au sein du Comité Syndical du SIRTOM s'établit comme suit à compter de la présente délibération :**

Territoire	14 Titulaires
Ex territoire de Condé Intercom : 6 titulaires	M. Patrick FENOUIL
	M. Benoît BALAIS
	Mme Valérie DESQUESNE
	M. Hervé PONDEMER
	Mme Gislaine MARIE
	M. Daniel BREARD
Valdallière : 5 titulaires	M. Jean-Paul ANGENEAU
	M. Frédéric BROGNIART
	M. Gilbert LOUIS
	M. Rémi LABROUSSE
	M. Mickaël GUETTIER
Souleuvre-en-Bocage : 1 titulaire	M. Alain DECLOMESNIL
Vire Normandie : 1 titulaire	M. Michel LELARGE
Pôle de proximité de Saint-Sever : 1 titulaire	M. Daniel LEHUBY

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Annick ALLAIN
Secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INTERCOM de la Vire au Noireau

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)